



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Epargne

## Part Variable :

Septembre 2020

### ... une évolution beaucoup trop marginale !

En cette période de rentrée scolaire 2020-2021, à 4 mois de la fin de l'année, les « nouvelles » modalités de la part variable 2020 viennent de nous être présentées.

Lors de la plénière du CSE du 28/08/20, il a été confirmé que les critères relatifs au déclenchement de la part variable, sur les crédits à la consommation et sur l'IARD, seraient simplement diminués. En effet, l'évolution d'encours sur le crédit à la consommation passerait de 3 % à 2 % (-1 %) et celui sur l'IARD passerait de 3 % à 1,5 % (-1,5 %). Rappelons que la période de confinement a été d'au moins 8 semaines, avec une reprise d'activité ensuite très progressive et à distance selon la nouvelle méthode mise en place : IRAPAC. Ces baisses sont légitimes quoique largement insuffisantes... Chaque DA peut mesurer le faible impact de l'allègement défini même si, malgré la donne, il est aisé de se rendre compte que les commerciaux ont su relever le défi, réussissant à dépasser sur une majorité d'items les résultats obtenus en 2019 sur la même période.

Pour bien comprendre les impacts liés au confinement/déconfinement, il faut revoir comment sont calculés nos objectifs. Prenons en exemple les chiffres du crédit à la consommation, item qui s'apparente à celui de l'IARD.

Pour estimer l'objectif de crédit à la consommation, il faut tenir compte de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier puis des amortissements annuels qui sont estimés à 50% de l'encours (*amortissements naturels + remboursements anticipés*). A cela, il faut ajouter l'évolution de l'encours de cet item (*soit 2% au lieu des 3%*), ce qui est, pour le coup, peu représentatif. La Direction a certes baissé l'objectif mais le souci est qu'elle n'a pas tenu compte de l'amortissement naturel et des remboursements anticipés sur la période de confinement et d'un début de reprise d'activité relativement timide.



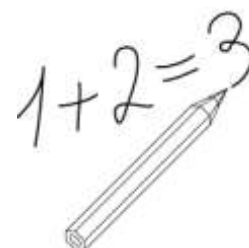
Sur un encours de 5 M€ au 01/01/20, la production attendue est de 2,6 M€, 2,5 M€ liés à l'amortissement naturel et aux remboursements anticipés et 100 K€ liés à l'évolution de l'encours de 2 %. Notons que les tombées mensuelles s'élèvent à 208,3 K€ qui, lorsqu'elles sont ramenées aux 8 semaines de confinement, génèrent une perte d'encours d'environ 400 K€. Cette réalité est nettement plus représentative que la baisse de 1 % d'évolution de l'encours (= 50 K€) et **majoré largement la production attendue sur cette fin d'année.**

Malgré des résultats satisfaisants pour l'instant, ceux-ci risquent de se détériorer quant à l'atteinte des « objectifs part variable » du fait de la non neutralisation complète des 8 semaines de confinement.

Lors de la dernière plénière du CSE nous avons demandé la suppression pure et simple de ces critères d'évolution de l'encours (*Crédit conso et IARD*). Avec nombre d'agences et plus de la moitié des secteurs qui sont aujourd'hui impactés, c'est vraiment un minimum. Sur ces questions autour de la part variable et des ajustements attendus, la Direction s'est engagée sur un retour lors du CSE du 18/09/20.

Gageons qu'elle prendra en compte les arguments du terrain.

Face à une période sanitaire compliquée et des résultats qui attestent d'une réelle implication de tous les salariés,... il serait honnête et juste de simplifier la part variable.



*Alain BARASINSKI, Séverine LARUE, Eric MAHIDDINE, Franck PEYROT.*